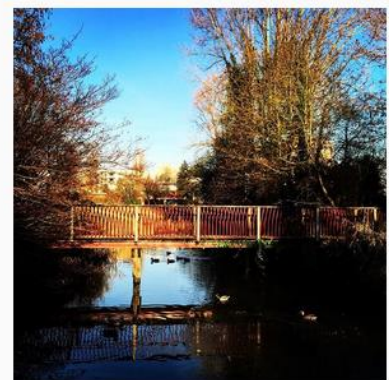
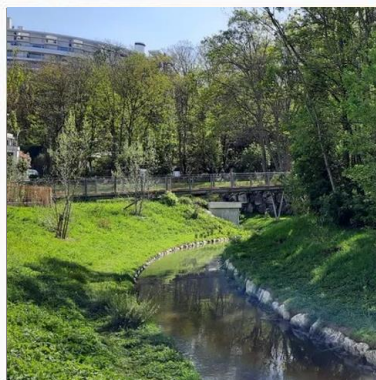




Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

Rapport d'Activité 2023

Présenté au Comité Syndical du SMBVB le 1^{er} février 2024
et en Commission Locale de l'Eau le 4 avril 2024



Vues du bassin de la Bièvre

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I - Introduction | 3 |
| II - Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre | 3 |
| II.1 - Effectif du SMBVB | 3 |
| II.2 - Réunions des bureaux et comités syndicaux..... | 3 |
| III - La Commission Locale de l'Eau (CLE)..... | 6 |
| III.1 - Réunions des bureaux et CLE..... | 6 |
| IV - Travaux de la Commission Locale de l'Eau | 9 |
| IV.1 - Animations autour des journées mondiales : des zones humide (2 février) et de l'eau (22 mars) | 9 |
| IV.2 - Adoption du SAGE Bièvre révisé..... | 11 |
| IV.3 - Formation des services instructeurs en urbanisme..... | 13 |
| IV.4 - Vidéo de présentation du SAGE Bièvre | 17 |
| IV.5 - Groupe pollution | 18 |
| IV.6 - Travail sur la reconnaissance de droits à la Bièvre..... | 19 |
| IV.7 - Bassin du Moulin de Berny à Fresnes..... | 20 |
| IV.8 - Partiteur du Ru de Rungis à Wissous..... | 20 |
| IV.9 - Dossiers Loi sur l'Eau analysés par la Commission d'avis | 21 |
| V - Contrat Bièvre « Eau, Climat et TVB » 2020-2024..... | 23 |
| V.1 - Animations et formation des élus et services techniques..... | 24 |
| V.2 - Classe « Eau et Climat » | 25 |
| V.1 - Fresques du Climat | 26 |
| V.2 - Projets de réouverture de la Bièvre | 27 |
| VI - Gestion à la source des eaux pluviales..... | 29 |
| VII - Relations partenariales, participation aux comités techniques et comités de pilotage | 35 |
| VII.1 - Interventions du SMBVB et de la CLE en Séminaire, salon et webinaire..... | 36 |

I - Introduction

Les principales missions du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) consistent à animer et coordonner un réseau d'acteurs pour l'atteinte des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre et participer activement à sa mise en œuvre à travers notamment l'élaboration et le suivi du Contrat Bièvre « Eau, Climat et TVB » 2020-2024.

Le SMBVB assure l'animation, le suivi technique, administratif et financier de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du Contrat Bièvre « Eau, Climat et TBV ». Il met à disposition des acteurs sa cellule d'animation et prend en charge la préparation, l'organisation et le suivi des séances de travail de la CLE, de son bureau, des Commissions Thématiques, ainsi que des comités techniques et des comités de pilotage du contrat. Il assure également la maîtrise d'ouvrage des études, analyses et toutes actions de communication décidées et lancées par la CLE qui sont nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et du Contrat Bièvre.

L'année 2023 a été marquée par l'entrée en vigueur du SAGE révisé, le 12 juillet 2023, après 18 mois de procédure pour renforcer la gestion à la source des eaux pluviales et la protection des zones humides. Pour accompagner cette révision du SAGE, le SMBVB a dispensé des formations à l'ensemble des services instructeurs des collectivités du bassin versant courant juin pour faciliter la bonne prise en compte du SAGE lors de l'instruction des demandes de permis de construire.

L'année 2023 s'est également traduite par la poursuite du suivi des actions inscrites au Contrat Bièvre « Eau, Climat et TVB » 2020-2024 signé le 15 octobre 2020 comprenant notamment les 5 projets de renaissance de la Bièvre d'Antony jusqu'à Paris.

L'animation pluviale s'est également poursuivie sur le territoire avec la réalisation de nombreuses réunions d'(in)formation auprès de différents acteurs du territoire (les matinales de la Bièvre pour les acteurs de l'aménagement, les webinaires pour les bailleurs, les réunions d'information destinées aux collectivités, etc.), l'accompagnement des collectivités sur la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement et notamment le lancement des opérations « DecEAUnexion », ainsi que le suivi et l'accompagnement des projets de construction.

Le SMBVB a également poursuivi la mission de la CLE portée par la Commission d'Avis en produisant les avis sur les demandes d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau.

II - Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

II.1 - Effectif du SMBVB

Pour assurer l'animation du SAGE, du Contrat ainsi que l'animation « gestion à la source des eaux pluviales », le Syndicat a disposé en 2023 de trois Equivalents Temps Plein : une Directrice-Animatrice du SAGE, une animatrice Contrat Bièvre et une animatrice « Pluvial » ainsi qu'une Responsable Administrative et Financière (à temps complet en janvier et février et à mi-temps entre mars et décembre).

II.2 - Réunions des bureaux et comités syndicaux

Les réunions de comité syndical garantissent le fonctionnement du syndicat (vote des budgets, nominations, demandes de subventions, désignation des nouveaux membres du bureau, etc.).

Conformément aux nouveaux Statuts, le Bureau se réunit uniquement sur demande du Président lorsque l'ordre du jour le requiert. 44 représentants siègent au Comité syndical (représentants 62 voix délibératives).

Le Comité syndical a été réuni à 3 reprises en 2023 :

- **Le 11 janvier 2023**

Le Comité Syndical s'est réuni exceptionnellement le 11 janvier considérant la nécessité d'une décision modificative pour procéder au transfert de crédits pour rémunérer les agents du SMBVB.

3 représentants étaient présents et 2 représentants ont donné pouvoir (soit 7 voix délibératives).

- **Le 24 janvier 2023**

Après une première réunion du comité réuni le 18 janvier 2023 où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 24 janvier 2023, le Comité Syndical a pu acter la présentation du **rapport d'activité 2022** du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre débattre et délibérer notamment sur le **Budget Primitif 2023 et l'appel à cotisation pour l'exercice 2023**.

10 représentants étaient présents et 9 représentants ont donné pouvoirs (soit 26 voix délibératives)



Comité syndical du 24 janvier 2023

- **Le 26 mai 2023**

Après une première réunion du comité réuni le 19 mai 2023 où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 26 mai 2023, le Comité Syndical a pu débattre et délibérer notamment sur **l'adoption du compte de gestion, du compte administratif et du budget supplémentaire, adopter le référentiel budgétaire M57 et le Compte Financier Unique et fixer la durée d'amortissement des immobilisations**.

12 représentants étaient présents et 8 représentants ont donné pouvoirs (soit 29 voix délibératives)



Comité syndical du 26 mai 2023

- Le 19 décembre 2023

Après une première réunion du comité le 12 décembre 2023 où le quorum n'était pas atteint, lors de la séance du 19 décembre 2023, le Comité Syndical a pu débattre et délibérer sur le **rapport d'orientation budgétaire et la feuille de route 2024**, valider une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire et voter les délibérations relatives aux demandes de subventions auprès de l'AESN pour l'animation du Contrat Bièvre « Eau, Climat et trame Verte et Bleue 2020-2024 » pour l'année 2024 et 2 délibérations relatives aux demandes de subventions pour les études pluviales et zones humides.

10 représentants étaient présents et 7 représentants ont donné pouvoir (soit 22 voix délibératives)



Comité syndical du 19 décembre 2023

Au cours des réunions de comités syndicaux, un point est effectué sur les activités de la Commission Locale de l'Eau (avancement des travaux et avis rendus par la Commission d'Avis sur les Dossiers Loi sur l'Eau) dont l'activité est décrite ci-dessous. Les différentes phases d'avancement des études en cours sont également présentées.

III - La Commission Locale de l'Eau (CLE)

III.1 - Réunions des bureaux et CLE

En 2023, la CLE, précédée de son bureau a été réunie quatre fois. Les séances sont proposées en présentiel et en visioconférence :

- Le 17 mars 2023

Suite à deux bureaux réunis les le 20 janvier et 8 mars 2023, la CLE a pu **adopter le SAGE révisé et présenter le rapport d'activité 2022 et la feuille de route 2023** en séance du 17 mars 2023. La CLE initialement programmée le 27 janvier a été décalée au 17 mars afin de laisser le temps nécessaire aux services de l'état de confirmer l'applicabilité de la règle relative à la mise en œuvre des mesures de compensation des zones humides sur le bassin versant de la Bièvre. Ce délai a permis de poursuivre les échanges pour aboutir à un SAGE ambitieux et sécurisé sur le plan juridique.

Le bilan de mi-contrat a également été réalisé en CLE.

Le bilan des animations réalisées à l'occasion de **la journée mondiale des zones humides le 2 février 2023** a été effectué ainsi qu'un point sur l'épisode de pollution en Bièvre du 1er mars 2022.

La question de la convention entre le SIAVB et la DIRIF pour améliorer le fonctionnement hydraulique du ru de Rungis a également été évoquée.

61 personnes étaient présentes ou représentées dont 31 représentants de la CLE présents et 19 membres représentés.



Commission Locale de l'Eau du 17 mars 2023

- Le 23 juin 2023

Suite au bureau réuni le 09 juin 2023, la CLE s'est réunie le 23 juin 2023 pour échanger sur **l'avancement de la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE Bièvre révisé suite à son approbation en CLE le 17 mars.**

Sarah FEUILLETTE, Chef du service Planification, Evaluation & Prospective à l'AESN a ensuite présenté les préconisations de l'AESN sur les usages de l'eau de pluie en période de sécheresse.

Le CD 92 a présenté l'avancement du projet de construction de la « vanne des Blagis » et du bassin du chemin de Fer à Antony. Le CD 94 a ensuite présenté l'avancement de l'étude du bassin du moulin de Berny à Fresnes.

Le SIAVB a présenté les projets de renaturation du ru de Vauhallan.

Puis le SMBVB a présenté le bilan des Classes « Eau et Climat » 2023 pour réorienter l'action en 2024.

43 personnes étaient présentes ou représentées dont 22 représentants de la CLE présents et 7 membres représentés.



Commission Locale de l'Eau du 23 juin 2023

- **Le 6 octobre 2023**

À la suite du bureau réuni le 22 septembre 2023, la CLE s'est réunie le 6 octobre 2023 pour faire un point d'avancement sur les études pour la réouverture de la Bièvre aval présentées par la Métropole du Grand Paris.

La feuille de route des actions programmées dans le cadre des réflexions sur la reconnaissance de la personnalité juridique de la Bièvre a été présentée.

Le SMBVB a ensuite présenté l'avancement des déconnexions des cours d'écoles

L'EPT GOSB a ensuite présenté la façon dont le SAGE révisé a été pris en compte dans le PLUi et le zonage pluvial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Enfin plusieurs questions ont été évoquées en fin de séance :

- Projet de Data Center à Wissous,
- Quelle protection et entretien des bassins de stockage des eaux pluviales ayant des caractéristiques de zones humides : exemple de la destruction de la zone humide « Bassin du rond-point de Châteaufort » par la ligne 18 de la SGP,

- Evènement « Les eaux limpides 2024 de la Bièvre »
- Agenda fin 2023.

42 personnes étaient présentes ou représentées dont 23 représentants de la CLE présents et 03 membres représentés.



Commission Locale de l'Eau du 6 octobre 2023

- **Le 15 décembre 2023**

À la suite du bureau réuni le 30 novembre 2023, la CLE s'est réunie le 15 décembre 2023.

Une première présentation de l'Agence de démoustication d'Ile de France a été réalisée sur les moyens de lutte contre la prolifération des moustiques. Le SECDEF a mis en avant la problématique de la gestion des eaux pluviales en particulier les avaloirs.

La DRIEAT a ensuite présenté son guide méthodologique de compensation de l'imperméabilisation pour appliquer la nouvelle dispo. 49 du SAGE.

La CPS a mis en avant les injonctions de densification du SDRIF-E et en même temps de réduction de l'imperméabilisation des sols du SDAGE et du SAGE. La CLE s'est alors penché sur la façon de compenser l'imperméabilisation des sols dans les PLU(i)

Le SIAVB a ensuite présenté son projet de restauration écologique de la Bièvre sur le secteur des Bas-Prés à Jouy-en-Josas

Un point a été réalisé sur la composition et le fonctionnement de la Commission d'avis de la CLE par le SMBVB

Puis la vidéo de présentation du SAGE Bièvre a été projetée en fin de séance.

Plusieurs questions ont été évoquées en fin de séance :

- Avancement de l'évènement « Les Eaux Limpides 2024 de la Bièvre »
- Exclusion des bassins de gestion des eaux pluviales dans l'inventaire du SAGE (art. R. 211-108 du code de l'environnement)

- Quel statut des bras morts de la Bièvre ?
- Pollution dans le ru des Glaises
- Partiteur du ru de Rungis à l'arrêt

50 personnes étaient présentes ou représentées dont 21 représentants de la CLE présents et 11 membres représentés.



Commission Locale de l'Eau du 15 décembre 2023

IV - Travaux de la Commission Locale de l'Eau

IV.1 - Animations autour des journées mondiales : des zones humide (2 février) et de l'eau (22 mars)

La Journée mondiale des zones humides (2 février 2023) a été célébrée du 28 janvier au 28 février, autour de la thématique « il est temps de restaurer les zones humides ». Cette thématique a trouvé un écho tout particulier sur le bassin versant de la Bièvre, année d'adoption du SAGE révisé, dont un enjeu phare est la protection plus forte des dernières zones humides du bassin versant.

Aussi, plusieurs animations ont été coordonnées sur le territoire ou organisées par le SMBVB durant le mois de février, et notamment la visite de la Zone Humide de la Réserve Naturelle Régionale du Bassin d'Antony, le **22 février 2023 en partenariat avec la LPO.**



Journée mondiale des zones humides

« Il est temps de restaurer les zones humides »

© LPO - IDF

Le saviez-vous ?

La Réserve Naturelle Régionale du Bassin de la Bièvre est la plus petite Réserve de la Région, mais aussi la plus proche de la capitale.

Ce Bassin de retenue des eaux est un réservoir de Biodiversité dans cet environnement urbanisé, notamment pour les oiseaux qui y trouvent un lieu de vie, une zone de repos lors de leur migration et nourriture. Un observatoire permet de les observer, grâce à un animateur de la LPO IDF, avec prêt de jumelles et guide d'identification.

i Mercredi 22 février 2023, la LPO Ile France vous propose une animation gratuite sur deux créneaux d'inscription pour une visite d'1h30

- Créneau 1 : 14h -15h30
- Créneau 2 : 15h30 -17h

Réserve naturelle Régionale du bassin de la Bièvre, 92160 Antony

✓ *Inscriptions obligatoires avant le 10 février par retour de mail à mbontemps@smbvb.fr, dans la limite des places disponibles*



© Frédérique Valette



Journée mondiale de l'eau : un appel à animation a été réalisé par le SMBVB le 22 février pour inciter les communes, association et entreprises à organiser des évènements sur la thématique de l'eau.

Il consistait en la **visite de station d'épuration de Valenton en partenariat avec le SIAAP**, à destination des membres de la CLE, du SMBVB et des signataires du Contrat Bièvre, et a rassemblé une quinzaine de participants.



IV.2 - Adoption du SAGE Bièvre révisé



Après 18 mois de procédure de révision lancée par la Commission Locale de l'Eau de la Bièvre le 24 septembre 2021, le SAGE de la Bièvre a été adopté par la CLE le 17 mars 2023 et approuvé par arrêté inter-préfectoral le 4 juillet 2023. Il est entré en officiellement en vigueur le 12 juillet 2023.

Cette révision a eu pour objectif de préciser et consolider deux objectifs :

- la gestion à la source des eaux pluviales
- la protection des zones humides

La procédure de mise en révision partielle a permis d'actualiser le SAGE dans un calendrier relativement serré (22 mois) afin de consolider les dispositions du PAGD et les articles du règlement du SAGE ciblés et d'en corriger les problèmes d'applicabilité, dans l'attente d'une révision globale ultérieure.

À la suite d'une première phase de concertation et corédaction du SAGE de 6 mois (octobre 2021 à avril 2022) préalable à l'arrêt du projet de SAGE révisé, à la phase de concertation officielle des assemblées de 4 mois (avril à août 2022) et à la phase de participation du public (PPVE) d'un mois (nov. 2022), le SAGE a été adopté en CLE le 17 mars 2023.

PREFET DU VAL DE MARNE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre révisé, tel qu'adopté par délibération de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Bièvre en date du 17 mars 2023 est approuvé par arrêté inter-préfectoral n° 2023-02397 du 4 juillet 2023.

Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne, de la préfecture de région Ile-de-France/préfecture de Paris, de la préfecture des Yvelines, de la préfecture de l'Essonne et de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre révisé, la déclaration prévue au 2° du I de l'article L122-9 du code de l'environnement ainsi que la synthèse de la participation du public sont tenus à la disposition du public dans les préfectures précitées, sur rendez-vous pris auprès de leurs services respectivement compétents en matière d'environnement.

Ces documents sont également tenus à la disposition du public dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre –Moulin de la Bièvre –73 avenue Larroumès –94240 L'HAY LES ROSES

Ces documents sont, enfin, consultables sur les sites internet de chacune des préfectures précitées, ainsi que sur les sites suivants :

- www.gesteau.fr
- www.smbvb.fr

L'adoption du SAGE, initialement prévue le 27 janvier 2023 a été reportée au 17 mars sur demande du préfet de Région pour laisser le temps nécessaire aux services de l'état de confirmer l'applicabilité de la règle relative à la mise en œuvre des mesures de compensation des zones humides sur le bassin versant de la Bièvre.

Une première note de contexte a été transmise au préfet de Région le 20 janvier pour rappeler l'importance des zones humides sur le territoire de la Bièvre et le processus de destruction en cours.

Aussi, afin de confirmer l'applicabilité de la règle et de répondre à l'avis défavorable de l'EPA PS sur le volet « zones humides », une réunion a été organisée par le SMBVB avec l'ensemble des parties prenantes le 17 février 2023. L'OFB et la DRIEAT ont pu confirmer que la règle en l'état était bien applicable.

À la suite de cette réunion, le préfet de Région a transmis 3 propositions de rédaction alternatives le 28 février 2023 en vue d'une simplification de la règle.

Une contre-proposition de la CLE a été transmise le 7 mars 2023 au préfet.

Les membres de la CLE réunis le 17 mars 2023 ont adopté le SAGE de la Bièvre l'Eau à la quasi-unanimité, son rapport d'évaluation environnementale ainsi qu'une rédaction simplifiée de la règle n°2 relatives à la mise en œuvre des mesures de compensation des zones humides.

Le projet de SAGE a ensuite été transmis aux services préfectoraux pour instruction finale en vue de son approbation définitive par arrêté inter-préfectoral. Une note de « déclaration environnementale » en application du 2° du I de l'article L.122-9 du Code de l'environnement a été rédigée pour le compte du Préfet et annexée à l'arrêté préfectoral.

L'arrêté préfectoral a été pris le 4 juillet 2023 puis publié aux recueils des actes administratifs des 5 préfectures concernées : 91, 92, 94, 78 et 75. L'arrêté préfectoral a également fait l'objet d'une **publication dans un journal local (Le Moniteur)** dans les 5 départements concernés, le 11 juillet 2023, ainsi que sur Gest'Eau.

Le SAGE de la Bièvre est entré en vigueur officiellement **le 12 juillet 2023**, date de la dernière publication de l'arrêté inter-préfectoral au RAA.

Les membres de la CLE et du SMBVB et l'ensemble des collectivités ont été informés de l'entrée en vigueur du SAGE par mail le **20 juillet 2023** avec un lien vers les documents du SAGE à télécharger sur le site internet du SMBVB ou sur les sites des 5 préfectures.

Une publication a également été réalisée sur les réseaux sociaux et le site internet du SMBVB et du SIAVB le 19 juillet.

Les documents du SAGE (règlement et PAGD) ont également été envoyés par courrier sur clé USB à l'ensemble des collectivités du bassin versant ainsi qu'à l'AESN en septembre.



LE SAGE BIÈVRE EST APPROUVÉ !

Entrée en vigueur le 12 juillet 2023 • Arrêté
inter-préfectoral du 4 juillet 2023

Publication le 19 juillet 2023 sur le site internet du SMBVB et les réseaux sociaux

IV.3 - Formation des services instructeurs en urbanisme

Afin d'accompagner la mise en œuvre du nouveau SAGE de la Bièvre révisé, le SMBVB a dispensé des formations à l'ensemble des services instructeurs des collectivités du bassin versant de la Bièvre.

Au total, 6 formations ont été réalisées au sein de chaque intercommunalité :

- 8 juin à SQY (Trappes) : Agglo et 5 Villes
- 9 juin à la CPS (Orsay) : Agglo et 13 Villes
- 13 juin à VGP (à Versailles) : Agglo et 11 Villes
- 16 juin à l'EPT VSGP (à Fontenay-aux-Roses) : EPT, CD92 et 10 Villes
- 20 juin à l'EPT GOSB (à Orly) : EPT et 15 Villes
- 26 septembre à Paris

Chaque formation a été précédée d'une réunion de préparation, réalisée en avril, avec l'intercommunalité concernée et 2 ou 3 mairies.

Ces formations ont été organisées en 3 temps :

- Présentation du cadre réglementaire et présentation du nouveau SAGE de la Bièvre : analyse des documents cadres en vigueur (PLU(i), règlements d'assainissement) au regard du SAGE
- Présentation de la procédure d'instruction d'un permis de construire (définie au préalable lors de la réunion de préparation) sur les 2 volets « zones humides » et « pluvial »
- Présentation des principes et techniques de gestion à la source des eaux pluviales

→ Au total, **près de 120 agents formés** : instructeurs ou agents des services urbanisme et assainissement du bassin versant de la Bièvre



Saint-Quentin-en-Yvelines, 8 juin 2023, 19 participants



Communauté Paris Saclay, 9 juin 2023, 19 participants



Versailles Grand Parc, 13 juin 2023, 13 participants



EPT Vallée Sud Grand Paris, 16 juin 2023, 26 participants



EPT Grand Orly Seine Bièvre, 20 juin 2023, 31 participants



Paris, 26 septembre 2023, 10 participants

A l'issue de ces formations, le support de présentation ainsi qu'une note de synthèse sur la gestion à la source des eaux pluviales ont été distribués aux participants.

Ces formations ont permis de mettre en évidence des dysfonctionnements dans la procédure d'instruction et de poser la question notamment de la procédure d'instruction du volet « zones humides » hors cadre IOTA.

Une **réunion inter Police de l'eau s'est également tenue le 31 août** afin de valider collectivement l'application du SAGE dans les DLE. Cette réunion s'est déroulée en visio avec la DRIEAT et les DDT 91 et 78.

D'autres réunions de présentation du SAGE ont été sollicitées par les différentes collectivités :

- Massy : 26 oct. 2023
- Ville de Vitry-sur-Seine : 8 nov. 2023

Note de synthèse distribuée lors des formations (extrait)

GESTION DES EAUX PLUVIALES ET INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

4 BONNES RAISONS DE FAVORISER LA GESTION À LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES DANS LES PROJETS

1 Éviter les ruissellements c'est limiter les rejets au réseau ainsi que leurs débordements en cas de fortes pluies, réduire les flux polluants et leurs transferts aux cours d'eau.

2 Favoriser les îlots de fraîcheur c'est contribuer à rafraîchir la ville grâce aux arbres et à la végétation et ainsi adapter la ville au réchauffement climatique.

3 Favoriser le développement de la biodiversité c'est permettre à la biodiversité urbaine de trouver de nouveaux territoires de progressions et ainsi bénéficier de services écologiques supplémentaires

4 Maîtriser les coûts c'est intégrer la gestion des eaux pluviales à un lieu ou un espace ayant déjà une première fonction sans majoration de coût d'investissement

Objectifs de gestion des eaux de pluie du SAGE

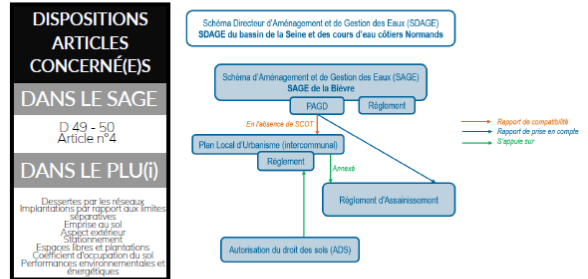
- Zéro rejet de la pluie décennale (44 mm en 4h) sur les communes du 92, 94, 78 (SQY) et de la pluie cinquantennale (59 mm en 4h) sur les communes du 91 (CPS) et du 78 (VGP).
 - En cas d'impossibilité d'arrêt justifiée : abattement à minima et sans dérogation d'une lame d'eau de 10 mm en 24h et stockage/restitution du volume résiduel à débit limité jusqu'à la pluie de référence (10 ou 50 ans).
- Anticipation des effets de la pluie centennale sur l'ensemble du territoire (modélisation, identification axes d'écoulement...)
- Interdiction de créer de nouveaux ouvrages de stockage enterrés (sauf pour récupération ou contraintes d'arrêt justifiées et sous réserve de l'accord des services instructeurs : auquel cas les surverses des bassins devront transiter si possible vers un espace vert avant éventuel rejet)

PROJETS CONCERNÉS : À PARTIR DE 1000M² DE TERRAIN D'ASSIETTE



1. PRÉALABLES POUR FACILITER L'INSTRUCTION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

A. Cadre réglementaire : SAGE de la Bièvre, PLU(i), Règlement d'assainissement



B. Liste des pièces nécessaires pour l'analyse de la gestion des eaux pluviales

- Note explicative de la gestion des eaux pluviales sur la parcelle
 - Informations attendues : surface totale du terrain, occupation du terrain, description de la gestion des eaux pluviales (pluies annuelles, décennale, centennale), calculs du dimensionnement du ou des dispositifs de gestion des eaux pluviales,
- Plan ou synoptique de gestion des eaux pluviales
 - Informations attendues : localisation des gouttières, regards de visite, canalisations, avaloirs, dispositif(s) de gestion des eaux pluviales, découpage du site en sous bassins versants d'apport, sens d'écoulement des eaux, etc.
- Note de calcul des volumes de pluie à infiltrer / stocker pour les différentes pluies de références : pluie courante (10 mm en 24h), pluie décennale (43 mm en 4h)
- Rapport d'étude de sol
 - Informations attendues : contexte hydrologique, hydrogéologique, perméabilité du sol ;
 - Point de vigilance : prestation sollicitée auprès d'un bureau d'études spécialisé possédant la qualification "OPQIBI 1001 études de projets courants en géotechnique".



IV.4 - Vidéo de présentation du SAGE Bièvre



La vidéo de présentation du SAGE est disponible sur le site du SMBVB :

http://www.smbvb.fr/sage_37.html

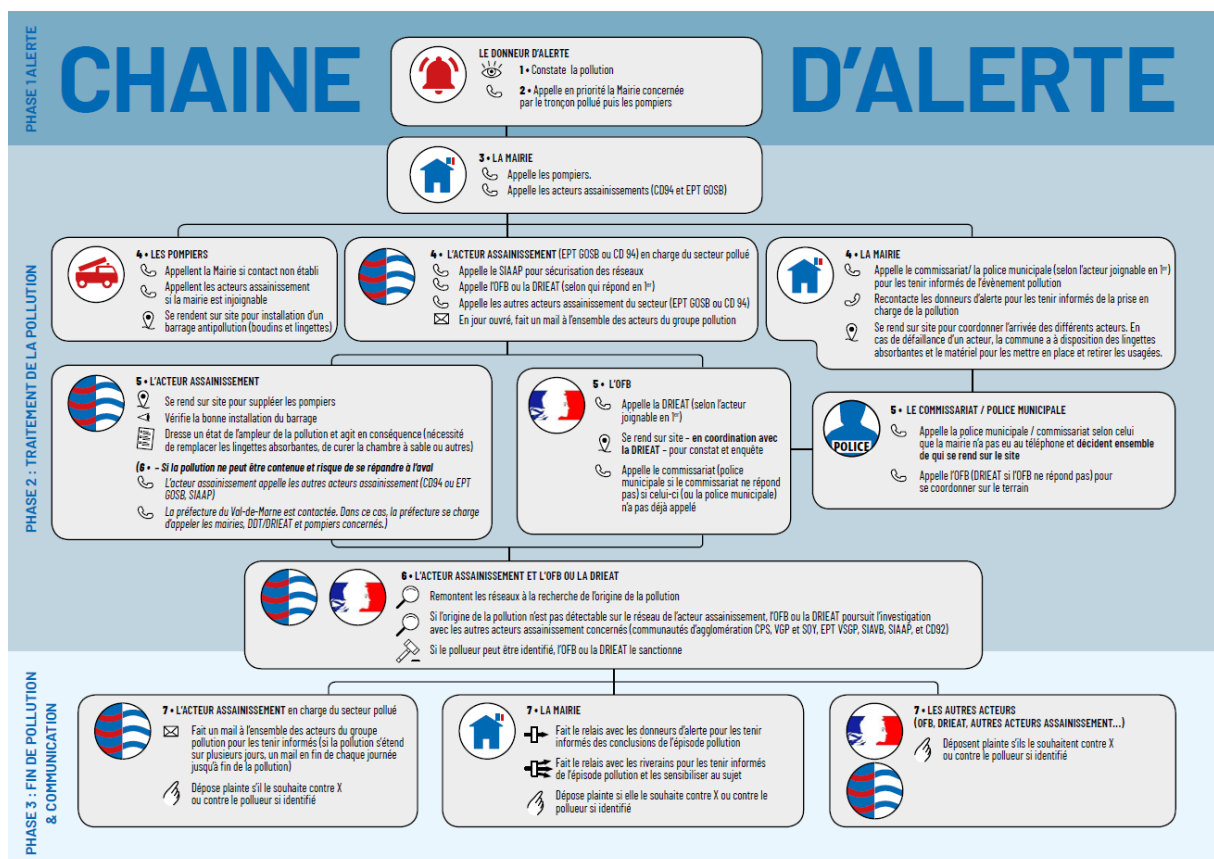
IV.5 - Groupe pollution

En mai 2022, lors d'un week-end prolongé une pollution aux hydrocarbures a été détectée Avenue Flouquet à L'Haÿ-les-Roses, dont il a été difficile de remonter à l'origine.

À la suite de cet évènement, lors de la CLE du 1er juillet 2022, les membres de la CLE ont proposé de créer un groupe de travail dans le but de clarifier la procédure d'intervention en cas d'observation d'une pollution en Bièvre et de la consigner sous forme de memento, pour permettre à chacun de gagner en rapidité de réaction. En effet, sur l'aval du territoire, un travail est à mener pour permettre une appropriation de la Bièvre « nouvellement découverte », et de renforcer la coordination entre les acteurs des volets assainissement et milieux naturels, qui du fait de la spécificité d'un double statut de la Bièvre, sont étroitement imbriqués.

Au total, 4 réunions techniques et 2 COPIL ont été réalisés fin 2022 et en 2023 avec l'ensemble des acteurs de l'amont et de l'aval intervenant lors d'une pollution.

La chaîne d'alerte a été clairement établie ainsi que les numéros des contacts associés (jours ouvrés et astreintes). Un panneau à destination des riverains et à installer par les communes le long de la Bièvre réouverte a également été réfléchi et validé en fin d'année 2023.





COPIL du 10 octobre 2023

IV.6 - Travail sur la reconnaissance de droits à la Bièvre

La présidente de la CLE et le président du SMBVB ont initié une réflexion sur la reconnaissance de droits à la Bièvre lors de la CLE du 16 décembre 2022. Accompagné par l'association WILD LEGAL, le SMBVB a constitué un groupe de travail parmi les membres du bureau de la CLE pour travailler sur ce thème. Ce groupe de travail a été préalablement formé aux notions juridiques du droit de la nature.

L'association Wild Legal a proposé de faire de la Bièvre un site pilote de leur programme expérimental sur les droits des rivières et des fleuves. La Bièvre figurera par exemple à côté du Chéran (rivière de Haute Savoie) ou du Nant Bénin (rivière de Savoie).

L'objectif de ce programme est de transformer notre rapport au Vivant pour arriver à une vraie transition écologique, et à terme peut-être modifier le système juridique en ce sens. L'objectif est de renforcer la protection de la Bièvre et de favoriser un usage commun de l'eau en prenant en compte l'intérêt des écosystèmes. C'est une démarche qui a déjà été menée dans d'autres pays, comme en Equateur, au Pérou, au Canada et en France (Guyane, Corse, grands fleuves Français).

→ **Une feuille de route a été présentée en CLE le 6 octobre 2023.**

La première action vise à **créer une Charte des droits de la Bièvre**, pour sensibiliser et fédérer les énergies, au-delà des acteurs cibles de la CLE : cette Charte rappellerait que la Bièvre possède des droits fondamentaux, comme par exemple le droit de s'écouler librement, ou le droit de remplir ses fonctions essentielles dans son écosystème... Cette Charte sera élaborée début 2024.

Cette action s'accompagnerait de la publication d'un livre blanc pour les droits de la Bièvre qui présenterait les enjeux et les avantages de la reconnaissance des droits de la Bièvre, avec des interviews d'acteurs.

La 2ème action consiste à expérimenter une **nouvelle gouvernance** visant la représentation des droits de la Bièvre. Cette gouvernance inclurait davantage les scientifiques et les jeunes.

La 3ème action vise à réaliser des **actions de sensibilisation sur les droits de la Bièvre** associée aux projets de réouverture de la rivière et également en cas de pollution. Par exemple, définir un statut de gardien et gardienne des droits de la Bièvre, cette nouvelle approche permet aux gardiens d'être

reconnus par le système et d'avoir un intérêt à agir en cas de pollution par exemple. L'objectif est de définir une stratégie d'intervention, de créer des contenus pour sensibiliser le grand public.

La dernière étape est d'imaginer **comment intégrer ces nouvelles notions juridiques dans la rédaction du SAGE** en proposant une disposition visant à reconnaître les droits de la Bièvre dans le SAGE.

IV.7 - Bassin du Moulin de Berny à Fresnes

Depuis les importantes inondations de juin 2018 au niveau des quartiers Lumière, Bergonié, Peupleraie à Fresnes et des quartiers Racine, Yvon/Fleurs et le long de l'Avenue de la Division Leclerc à Antony, touchant près de 1000 foyers et nombre d'entreprises, de commerces et d'équipements publics, la CLE accompagne la dynamique autour de la mise en œuvre du bassin de rétention du Moulin de Berny. Ces inondations sont induites par la saturation des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales, notamment du collecteur du Fresnes-Choisy.

Le projet de création du bassin de rétention du Moulin de Berny à Fresnes a été mis à l'ordre du jour de chaque Commission Locale de l'Eau en 2022. Lors de la CLE du 1er juillet 2022, le CD94 a annoncé la signature d'une convention entre le SIAAP et le CD94 pour le lancement des études AVP. Lors de la CLE du 16 décembre 2022, la MGP a annoncé le financement du bassin à hauteur de 4.5€.

Les études ont été lancées début 2023 par le CD 94. Lors de la CLE du 23 juin, Le CD 94 a présenté l'avancement de l'étude du bassin du moulin de Berny à Fresnes.

IV.8 - Partiteur du Ru de Rungis à Wissous

L'association SECDEF a alerté la CLE à plusieurs reprises au sujet de problèmes d'entretien du partiteur du Ru de Rungis à Wissous appartenant aux services de l'Etat (DRIEAT/Ex DIRIF) lors des Commissions Locales de l'Eau. Ces problèmes entraînent régulièrement des inondations localisées à Fresnes et Wissous et entraînent des pollutions du Ru de Rungis, les eaux de ruissellement de l'A6 n'étant pas gérées.

Un courrier a été envoyé en juin 2021 par la CLE à la Directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEAT) concernant le défaut d'entretien du partiteur du Ru de Rungis exploité par la DRIEAT (ex DIRIF). Des réunions ont été organisées par la suite en juillet et septembre afin d'intervenir au plus vite sur le partiteur et trouver collectivement des solutions concrètes sur le plus long terme.

Les travaux de réparation du partiteur ont été programmés en début d'année 2022. Une convention est en cours de rédaction pour être signée entre d'une part la CPS et la DRIEAT/DIRIF et d'autre part entre le SIAVB et la DRIEAT pour entretenir les collecteurs et réaliser une étude hydraulique pour résoudre les désordres hydrauliques liés aux ruissellements des eaux pluviales de l'autoroute A6.

Le SECDEF a signalé un nouveau dysfonctionnement du dégrilleur en septembre 2023

IV.9 - Dossiers Loi sur l'Eau analysés par la Commission d'avis

L'entrée en vigueur du SAGE a induit la mise en place d'une commission d'avis au sein de la CLE pour veiller à la prise en compte des enjeux du SAGE dans les projets de construction ou d'aménagement réalisés dans le périmètre du SAGE de la Bièvre et soumis à certaines procédures administratives (dossiers loi sur l'eau, demandes de permis de construire). Cette veille passe par la rédaction de courriers d'avis sur sollicitation des services instructeurs (Service Politique et Police de l'Eau de la DRIEAT et des DDT, service urbanisme des collectivités) visant à analyser la conformité des projets avec le SAGE et de faire évoluer les pratiques en faveur d'une gestion à la source des eaux pluviales.

En 2023, 17/26 dossiers loi sur l'eau ont été analysés (-4 par rapport à 2022, 9 dossiers n'ont pas pu être analysés faute de temps) suivant cette répartition :

| Année | 2022 | 2023 |
|--|------|------|
| Dossiers Loi sur l'Eau analysés | 21 | 17 |
| ...Dont 1 ^{er} courrier d'analyse conclu avec avis favorable (sous réserves ou non) | 9 | 9 |
| ...Dont 1 ^{er} courrier d'analyse conclu avec réserve d'avis | 5 | 1 |
| ...Dont 1 ^{er} courrier d'analyse conclu avec avis défavorable | 7 | 7 |

Lors de l'analyse des dossiers, un avis *défavorable* est motivé par l'absence de preuve par le calcul (et explication associée) de l'atteinte de l'objectif « zéro rejet » vers le réseau pour toute pluie jusqu'à une pluie de référence et en cas d'impossibilité, par le manque de justification de l'impossibilité de « zéro rejet » vers le réseau jusqu'à la pluie de référence d'une part et d'autre part par l'absence de preuve par le calcul (et explication associée) de l'atteinte de l'objectif « zéro rejet » des pluies courantes. L'avis « favorable sous réserves » est quant à lui motivé par le besoin de compléments d'informations concernant la gestion des eaux pluviales du projet (dimensionnement, plans, etc.).

À la suite de certains avis « défavorable » et/ou « favorable sous réserves », s'en sont suivis des échanges (mails, réunions) entre les pétitionnaires et le SMBVB permettant d'optimiser les projets pour l'atteinte des objectifs du SAGE Bièvre et ainsi, d'aboutir à un avis « favorable ». Dans certains cas, les échanges se produisaient suffisamment en amont, réunion de cadrage avant début de l'instruction, favorisant ainsi la conformité des projets avec le SAGE.

Liste des opérations concernées par les avis rendus en 2023 (par ordre de temps de saisine) :

| Opération | Surface | Pétitionnaire | Ville | Avis de la CLE |
|--|-----------|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Aménagement de la Zac Ecotone | 2,6 ha | SADEV94 | Arcueil (94) | Avis n°1 défavorable |
| Construction d'un bâtiment de logements | 0,1580 ha | Franco-Suisse | Châtenay-Malabry (92) | Avis n°1 réservé |
| Requalification d'un complexe sportif | 3,4 ha | ALATAREA COGEDIM GRANDS PROJETS | Antony (92) | Avis n°1 favorable sous réserve |
| Construction de maisons individuelles et réhabilitation d'un ancien corps de ferme | 1,6 ha | ATOME PROMOTION | Toussus-le-Noble (78) | Avis n°1 favorable sous réserve |
| Construction de 2 bâtiments de logements | 0,2460 ha | Franco-Suisse | Le Plessis-Robinson (92) | Avis n°1 défavorable |

| | | | | |
|---|-----------|--|--------------------------|---|
| Porter à Connaissance n°6 de la ligne M18 | | Société du Grand Paris (SGP) | Intercommunal | Avis n°1 favorable |
| Aménagement de la ZAC Aurore | 19 ha | Valophis Habitat | Orly (94) | Avis n°1 favorable sous réserve |
| Construction de 8 bâtiments avec un plan d'eau en cœur d'îlot | 2,2 ha | SNC ARCADE - LE PLESSIS EQUINOVE | Le Plessis-Robinson (92) | Avis n°1 défavorable |
| Aménagement du parc des Avernaises | 22 ha | Aéroports de Paris (ADP) | Intercommunal | Avis n°1 favorable sous réserve |
| Construction d'un centre culturel et culturel musulman | 0,1920 ha | Collectif Annour | Ivry-sur-Seine (94) | Avis n°1 favorable |
| Réalisation de la section 5 du TCSP | 1,4 ha | SQY | Trappes (78) | Avis n°1 défavorable |
| Construction de 7 bâtiments de logements | 2,3 ha | SCCV CHATENAY HERITAGE DU PITRAY OLIER | Châtenay-Malabry (92) | Avis n°1 défavorable |
| Aménagement d'ouvrages permettant la valorisation de la ressource en eau | 2,77 ha | Ile de France Nature | Rungis (94) | Avis n°1 défavorable |
| Construction de 2 bâtiments avec commerces en RdC | 0,1915 ha | SCCV Vitry Flore'Sens | Vitry-sur-Seine (94) | Avis n°1 défavorable Avis n°2 favorable |
| Porter à Connaissance n°7 de la ligne M18 | | Société du Grand Paris (SGP) | Intercommunal | Avis n°1 favorable |
| Construction de logements collectifs, d'un foyer d'hébergement, d'un IME et son gymnase | 1,7 ha | SCCV MASSY NOUAILLE | Massy (91) | Avis n°1 favorable sous réserve Avis n°2 favorable sous réserves |
| Construction d'un collège | 1,9 ha | CD91 | Wissous (91) | Avis n°1 favorable sous réserve Avis n°2 favorable |

Liste des opérations concernées par les avis non rendus en 2023 (faute de temps) :

| Opération | Pétitionnaire | Ville |
|---|--------------------------------|----------------------------|
| Construction d'un bâtiment de logements | CAPELLI | Le Plessis-Robinson (92) |
| Création d'un nouveau signataire | Ville de Voisins-le-Bretonneux | Voisins-le-Bretonneux (78) |
| Construction d'un bâtiment de logements (34) et de commerces en R+4 sur 2 niveaux de sous-sol | SCI ANTONY-LECLERC | Antony (92) |
| Construction d'un bâtiment R+4 sur 2 niveaux de sous-sol | Franco-Suisse | Châtenay-Malabry (92) |
| Projet d'implantation d'une plateforme de messagerie | PANAFRANCE | Wissous (91) |
| Projet de train navette UrbanLoop | SQY | Trappes (78) |
| Projet de construction d'un hôtel et de réhabilitation d'un pavillon de chasse et d'une longère | VINCI Construction | Les Loges-en-Josas (78) |
| Construction d'un bâtiment de logements à proximité des voies ferrées (Robinson RER) | SCCV SCEAUX ROBINSON | Sceaux (92) |

| | | |
|--|----------------------------------|------------|
| Construction d'un équipement national accueil du futur pôle de présentation et de conservation des collections du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou | ADIM Paris Ile-de-France Habitat | Massy (91) |
|--|----------------------------------|------------|

V - Contrat Bièvre « Eau, Climat et TVB » 2020-2024

Une animatrice Contrat Bièvre a été recrutée en octobre 2019 pour élaborer et suivre les actions du Contrat Bièvre 2020-2024 signé lors de la Commission Locale de l'Eau du 15 octobre 2020.

Le contrat rassemble **20 signataires** (SMBVB, SIAVB, CA CPS, CA VGP, CA SQY, CD92, CD94, EPT VSGP, EPT GOSB, VDP, SIAAP, MGP, SADEV94, ICADE, SOGARIS, SEMMARIS, EPA PS, T&C, SGP, RATP) et **3 financeurs** (AESN, Région, CD91) autour d'une **centaine d'actions**, représentant un montant total de **76 018 105€ HT**, se répartissant selon 4 grands enjeux de la façon suivante :

| Enjeux du Contrat Bièvre hors actions départementales, EPT GOSB, ville de Paris et SIAAP | Montant prévisionnel engagé (€) |
|--|---------------------------------|
| Enjeu I - Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides avec la réouverture et la renaturation de la Bièvre et de ses affluents et le développement des Trames Verte et Bleue _ <i>42 actions</i> | 41 718 250 € HT |
| Enjeu II - Améliorer la qualité de la Bièvre et ses affluents par la maîtrise des rejets polluants _ <i>20 actions</i> | 7 074 603 € HT |
| Enjeu III - Maîtriser les ruissellements par la gestion à la source des eaux pluviales concourant également à la mise en œuvre du Plan Vert _ <i>26 actions</i> | 26 634 600 € HT |
| Enjeu IV - Communiquer, sensibiliser et coordonner : gestion globale et cohérente des actions à l'échelle du bassin versant _ <i>9 actions</i> | 890 652 € HT |
| TOTAL | 76 318 105 € HT |

Auxquels se rajoutent 6 actions chiffrées inscrites aux contrats de territoire du CD94 – incluant les actions de l'EPT GOSB – du CD92 et de la ville de Paris, correspondant à un montant total de 4 959 100€HT. Soit un montant engagé pour le bassin versant de la Bièvre de 81 277 205€ HT.

Au total, 72% d'actions ont été engagées en 2023, au cumul des années 2020, 2021 et 2022 – **X%** en prenant en compte les actions ajoutées, pour un montant financier engagé de 32% (39% en prenant en compte les actions ajoutées au prévisionnel actualisé).

L'objectif d'engagement de 40% de la masse financière à la mi- contrat n'est donc toujours pas réalisé cette année. Cependant en prenant en compte les montants actualisés et les actions ajoutées (pour compenser également celles inscrites au contrat qui ne seront in fine non réalisables), on atteint 39% de la masse financière engagée. Il peut donc être considéré que l'objectif de mi-contrat est bien atteint mais avec une année de retard (décalage non rattrapé en termes d'engagement financier depuis le COVID).

En actions phares inscrites et engagées en 2023, on peut citer :

- La finalisation des travaux de renaturation du ru de Vauhallaan sur les secteurs Tennis à Igny et Bassin des Sablons à Vauhallaan par le SIAVB

- L'engagement des travaux de renaturation de la Bièvre sur le secteur de Bas-Prés par le SIAVB
- L'engagement des travaux de renaturation du ru de Vauhallan sur le secteur Prairie amont par le SIAVB
- L'engagement de la phase 2 des études des projets de réouvertures portés par la MGP, consistant en la réalisation de l'état des lieux de la zone d'étude et en la proposition de scénarios.
- L'organisation d'une classe « Eau et Climat » d'avril à juin par le SMBVB
- L'organisation d'une Fresque du Climat pour les DG et DGA de l'Agglomération Saint-Quentin-en Yvelines

V.1 - Animations et formation des élus et services techniques

Le SMBVB a informé l'ensemble de ses partenaires, par mail le 13 février 2023, des actions d'animation destinées aux élus et référents techniques des collectivités (communes, EPT, communautés d'agglomération, département) : **visite d'une stations d'épuration, ateliers et webinaires** pour renforcer les connaissances des acteurs du territoire sur les thématiques Eau et Climat et leur faire bénéficier des retours d'expériences des autres acteurs du bassin versant pour construire un territoire résilient.

Animation Contrat Bièvre "Eau, climat, Trame Verte et Bleue"

AGENDA 2023

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

| | |
|---|--|
| MARS | 22 MARS Demi-journée VISITE DE SITE <ul style="list-style-type: none"> • Station d'épuration |
| CLASSES EAU & CLIMAT (réservées aux élus) | |
| AVRIL | 18 ou 21 AVRIL (après-midi au choix) <ul style="list-style-type: none"> • ATELIER Fresque du climat |
| MAI | 15 matin ou 25 MAI après-midi (au choix) <ul style="list-style-type: none"> • ATELIER immersif 2tonnes |
| JUIN | 13 et 15 JUIN (après-midi au choix) ATELIER <ul style="list-style-type: none"> • Partage de l'eau sur le bassin versant (outil IRSTEA) |

Contact : Marie BONTEMPS, mbontemps@smbvb.fr

Crédit photo : SIAVB





V.2 - Classe « Eau et Climat »

En 2023, il conviendra de noter particulièrement la réalisation d'une **classe « Eau et climat »** qui s'est tenue d'avril à juin 2023 et qui a consisté en la réalisation de 3 ateliers proposés pour chacun sur un site de l'amont et de l'aval :

- Une Fresque du Climat pour comprendre les éléments scientifiques sur le changement climatique
- Un Atelier 2 tonnes pour tester différentes prises de décisions individuelles et collectives jusqu'en 2050 et comprendre leurs impacts sur le changement climatique
- Un Atelier autour du partage de l'eau pour simuler et aider à la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Bièvre lors de tensions sur la ressource (sécheresse/canicule)

CLASSE EAU & CLIMAT 2023

AVRIL

- ✓ **Mardi 18 avril**
APRES MIDI – 14h/17h
 Ville de Paris - 103 avenue de France,
 13ème arrondissement Paris
 ----- ou au choix -----
- ✓ **Vendredi 21 avril**
MATIN – 9h/12h
 SIAVB, 9 Chemin du Salvart
 91370 Verrières-le-Buisson

ATELIER « FRESQUE DU CLIMAT »

Pour agir contre le changement climatique il faut d'abord le comprendre

? Comment comprendre les éléments scientifiques sur le changement climatique de façon efficace ?

→ Prenez conscience des leviers d'action à mettre en place individuellement et collectivement

ATELIER « 2 TONNES »

Pour imaginer le futur et se projeter jusqu'en 2050

? Comment être sûr de prendre les bonnes décisions ?

→ Venez testez vos décisions pour appréhender leur impact et leur adéquation avec les objectifs climatiques de 2050

MAI

- ✓ **Lundi 15 mai**
APRES MIDI – 14h/17h
 Ville de Paris - 103 avenue de France,
 13ème arrondissement Paris
 ----- ou au choix -----
- ✓ **Jedi 25 mai**
MATIN – 9h/12h
 SIAVB, 9 Chemin du Salvart
 91370 Verrières-le-Buisson

JUIN

- ✓ **Mardi 13 juin**
APRES MIDI – 14h/17h
 Ville de Paris - 103 avenue de France,
 13ème arrondissement Paris
 ----- ou au choix -----
- ✓ **Jedi 15 juin**
APRES MIDI – 14h/17h
 SIAVB, 9 Chemin du Salvart
 91370 Verrières-le-Buisson

ATELIER « PARTAGE DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT » (WHAT-A-GAME – IRSTEIA)

Pour simuler et aider à la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Bièvre lors de tensions sur la ressource (sécheresse/canicule)

? Comment partager l'eau sur le bassin versant ?

→ Gérez collectivement la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de la Bièvre

⇒ Au total, une quarantaine de personnes touchées dont ¼ d'élus environ.

Le SMBVB a également repartagé cette année le **calendrier de l'Avent « Eau & Climat »** sous la forme de 24 publications (une communication par jour par mail ou via les réseaux sociaux) présentant des informations sur l'eau et le climat en relation avec les fêtes de Noël. L'objectif ? Compenser pendant la période de l'avevent la surproduction d'émissions de CO₂ traditionnellement liées à la célébration du réveillon de Noël.



V.1 - Fresques du Climat

L'année 2023 a été marquée par la réalisation d'une Fresque du Climat pour les DGA et directeurs de la Communauté d'agglomération Saint Quentin-en-Yvelines en juin 2023, qui a rassemblée une quinzaine de participants.



La Fresque du Climat est un atelier de 3h qui permet de se saisir des enjeux de réchauffement climatique à travers un jeu de cartes construits à partir des données scientifiques du GIEC. Elle permet d'identifier les actions impactantes (principalement en termes d'empreinte carbone) et d'inciter à leur réalisation, en abordant à la fois les actions réalisables professionnellement sur le Bassin versant (principalement des actions inscrites au Contrat Bièvre), dites actions collectives, mais aussi celles réalisables à titre personnel, dites actions individuelles.

Un atelier 2 tonnes carbone suivra début 2024.

V.2 - Projets de réouverture de la Bièvre

- **Les projets de renaissance de la Bièvre (MGP et Paris)**

4 projets de réouverture portés par la Métropole du Grand Paris et la ville de Paris ont été inscrits au Contrat Bièvre « Eau, Climat et trame Verte et Bleue » 2020-2024 lors de sa signature en octobre 2020 : à Antony, L'Haÿ-les-Roses, Cachan, Gentilly. A été rajoutée l'étude de faisabilité pour la réouverture de la Bièvre à Paris.

En 2020, la cellule d'animation du Contrat a réalisé une réunion avec chacune des villes concernées de petite couronne afin de présenter les projets, définir leurs contours, valider l'intérêt des collectivités pour les projets de réouverture et mettre en relation les villes et la Métropole du Grand Paris (MGP) porteuse des études de faisabilité des projets de réouverture. Le SMBVB a pour mission d'accompagner la réalisation de ses actions et de participer à la communication de ses projets, d'organiser des visites de terrain et préparer les futures réouvertures.

En 2021 la MGP a publié son marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 5 études de faisabilité pour la réouverture de la Bièvre. La ville de Paris a également lancé fin 2020 une étude permettant de préciser la faisabilité et le coût d'une réouverture de la Bièvre au Parc Kellermann à Paris.

Deux journées de visite de sites de renaturation et de renaissance de la Bièvre ont été organisées les 17 septembre et 8 octobre 2021, à la suite d'une demande formulée lors du conseil syndical d'octobre 2020 et à destination des membres de la commission locale de l'eau et du bureau du syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre.

En 2022, la phase 1 des études des projets de réouvertures portés par la MGP, consistant en la réalisation de **l'état des lieux de la zone d'étude et en la proposition de scénarios ont été finalisés**. Un suivi de l'avancement de ces projets a été réalisé pour les signataires du contrat, membres de la commission locale de l'eau et du bureau du syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre, lors de **la visite de mi-contrat dédiée à cette thématique, le 14 octobre 2022**.

Cette visite consistait en la réalisation un circuit complet pour découvrir la Bièvre dans tous ses états : renaturée, en chantier en vue d'une réouverture, réouverte, et sites à l'étude en vue d'une future renaissance, présentée par les différents maîtres d'ouvrages de ces projets.

Cette date a connu un franc succès puisqu'elle a rassemblé au total plus d'une trentaine de participants et une dizaine d'intervenants.

La phase 2 (les études avant projets) de chacun des projets, a démarré fin 2022 – début 2023 dès qu'un des scénarios proposés aura été officiellement retenu, d'un commun accord entre la ville concernée par le projet et la Métropole du Grand Paris et est en cours sur trois des 5 lots (Antony, L'Haÿ-les-Roses et Gentilly).

Sur les lots Cachan et Paris, la validation du scénario retenu est encore en cours, notamment du fait d'une réévaluation de la surface d'emprise des projets.

Des études géotechniques ont été lancées également en 2023 sur les lots Antony et Gentilly.

Le marché de « l'étude des potentialités de réouverture et renaturation et diagnostic hydromorphologique des cours d'eau métropolitains dont la Bièvre » a été lancé sur 2023, avec un retour des offres en juillet, et a été attribué. Les montants liés à cette étude seront donc engagés sur 2024.

Une étude, non initialement inscrite au Contrat Bièvre, est également en cours de lancement au Parc des Prés à Fresnes pour reprendre le tracé du lit de la Bièvre réouverte et étudier la gestion hydraulique de ce tronçon actuellement en dérivation.

- **Renaturation du ru de Vauhallan (SIAVB)**

Fin 2022, les travaux de renaturation du ru de Vauhallan, actions prioritaires du Contrat Bièvre « Eau, Climat et Trame Verte et Bleue » ont démarré. Les deux opérations, de maître d'œuvre IRH, sont financées à 40 % par l'agence de l'eau Seine-Normandie et 40% par le département de l'Essonne. Sur le secteur Tennis à Igny, les travaux ont une durée prévisionnelle de 4 mois pour un montant de 178 585,43 €HT. Sur le secteur bassin des Sablons, les travaux ont une durée prévisionnelle de 6 mois pour un montant de 578 982 €HT. Les travaux ont été finalisés en 2023.



Photo de chantier, décembre 2022 – Secteur Tennis d'Igny



Photo de chantier, décembre 2022 - Secteur Bassin des Sablons, Vauhallan



Photo du ru de Vauhallan renaturé, février 2023 - Secteur Tennis D'Igny



Photo du ru de Vauhallan renaturé, septembre 2023 – Secteur Bassin des Sablons

- Les travaux sur le secteur Prairie amont ont débuté en novembre 2023.



Photo de chantier, décembre 2023 - Secteur Prairie amont

- **Renaturation de la Bièvre (SIAVB) :**

- La Bièvre sur le secteur de Bas Prés : les études PRO sur le secteur aval ont été entamés courant 2023. Les travaux seront finalisés d'ici fin 2024.



Photo du secteur Bas-Prés avant le début des travaux



Photo de chantier, décembre 2023 – Secteur Bas-Prés

VI - Gestion à la source des eaux pluviales

En complément des avis rendus sur les Dossiers Loi sur l'Eau, le SMBVB, en tant que personne publique associée, est amené à rendre des avis sur les demandes de permis de construire et projets d'élaboration/modification/révision des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT) : l'enjeu pour la mise en œuvre du SAGE et la meilleure prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement passe en effet également par un travail renforcé auprès du service urbanisme des collectivités.

Ce travail a par conséquent favorisé le développement de relations de travail avec plusieurs collectivités demandant l'expertise du SMBVB.

Une animation dédiée à la gestion à la source des eaux pluviales a été mise en place au SMBVB depuis fin 2019 et ses missions se sont orientées autour de trois grands objectifs définis en lien avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, partenaire financier de cette animation :

- Déployer une culture de la gestion à la source des eaux pluviales par des actions de sensibilisation ;
- Susciter la prise en compte de la gestion à la source des eaux pluviales dans les projets par des actions de conseil ;
- Faire émerger des projets intégrant la gestion à la source des eaux pluviales par des actions opérationnelles.

Les cibles de cette animation sont les collectivités (communes, intercommunalités) tous publics confondus (élus, agents des services) ainsi que les aménageurs, promoteurs et bailleurs, pour des projets allant d'opérations de construction de bâtiments à l'aménagement d'espaces extérieurs.

Animation Gestion des eaux de pluie à la source du SMBVB
avec le soutien financier de

AGENDA 2023

RÉUSSIR SON PROJET D'AMÉNAGEMENT DE COUR D'ÉCOLE

MAI

12 MAI 10h-12h | WEBINAIRE

- Enjeux & Aides financières
- Information, sensibilisation et concertation
- Solutions techniques "eau"
- Retours d'expériences conception et réalisation

31 MAI 14h-16h | Demi-journée VISITE DE SITES

GESTION DES EAUX DE PLUIE À DOUAI (réservée aux élus)

JUIN

26 JUIN | Journée VISITE DE SITES

- Showroom de l'ADOPTA
- Boulevard de la République, Musée Arkéos...
- Cité Bruno à Dourges (62)

Prévoir une journée entière (9h-21h30) dont trajet en bus (4h aller et 4h retour).

Contact : Marie Gabrielle KOUAMEDJO, mgkouamedjo@smbvb.fr

SMBVB
Service de la Qualité de l'Eau et de l'Environnement de la Région

© Complémentterre | 2022

En 2023, le déploiement de cette animation sur la gestion à la source des eaux pluviales a permis :

▪ D'organiser :

- 1 réunion en visioconférence « Réussir son projet d'aménagement de cour d'école » le 12 mai avec 52 participants
- 2 réunions « revues de projets Eaux Pluviales & Aides Financières les 06 avril 2023 et 06 novembre 2023 avec une dizaine de participants
- 1 Demi-journée de visite de 3 cours d'écoles requalifiées le 31 mai 2023 avec 29 participants
- 1 Demi-journée de visite de 2 cours de collèges requalifiés le 07 juin 2023 avec 10 participants
- 1 Journée de visite de sites de gestion exemplaire des eaux de pluie à Douai le 26 juin 2023 avec 9 participants (coorganisée avec l'ADOPTA)



Visite du showroom de l'ADOPTA à Douai (juin 2023)



Visite cours d'écoles requalifiées (mai 2023)



Ateliers techniques collectivités

Réussir son projet d'aménagement de cour d'école



- Date : vendredi 12 mai 2023
- Horaires : 10h – 12h
- Lieu : Visioconférence

Programme

10h. Contexte et enjeux – Marie Gabrielle KOUAMEDJO, Animatrice pluviale, SMBVB

- L'animation pluviale du SMBVB
- La place de l'eau dans les cours d'écoles
- Les aides financières de l'agence de l'eau Seine-Normandie, de la région Ile-de-France et de la Métropole du Grand Paris

10h30. L'accompagnement des CAUE : l'exemple du CAUE94 – Hugo LEGOFF, Paysagiste conseil, CAUE94

- La démarche OASIS
- Retours d'expérience

11h. Témoignages et retours d'expériences

- Groupe scolaire Les Loges-en-Josas (78) – Sylvie PERRAUD, 1^{ère} Adjointe au Maire & Olivier Lucas, 4^{ème} Adjoint au Maire, Ville des Loges-en-Josas – Davide COSTELLI, Paysagiste concepteur, Agence franges-paysage
- École du Coteau (94) – Aleksandra GLIGLORIC, Directrice adjointe des services techniques, Ville de Cachan – Elisabeth HEYLER, Paysagiste concepteur, Agence Complémenterre

- D'intervenir à :
 - La Réunion mensuelle « Transition écologique » pour les services Développement Durable des communes de l'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du PCAET organisée le 20 janvier 2023 par la Direction de l'Eau de l'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines
 - La Réunion mensuelle pour les directeurs.trices des services techniques des communes de l'agglomération Versailles Grand Parc organisée le 3 février 2023 par la Direction de l'Eau de l'agglomération Versailles Grand Parc
- D'organiser un atelier destiné aux acteurs de l'aménagement – **Les matinales de l'aménagement** – le 30 novembre sur le thème « Freins et Leviers pour une gestion à la source des eaux de pluie » avec 34 participants.
- D'organiser une réunion destinée aux collaborateurs de 2 acteurs de l'aménagement (SADEV94, Expansiel Promotion)

- D'organiser 2 demi-journées de visite de la ZAC Ecoquartier Victor-Hugo à Bagneux pour les aménageurs – promoteurs le 11 mai (24 participants) et pour les collaborateurs de Vallée Sud Aménagement le 26 mai 2023



Réunion pour les collaborateurs du Groupe Valophis (avril 2023)



Visite ZAC Écoquartier Victor Hugo à Bagneux (mai 2023)

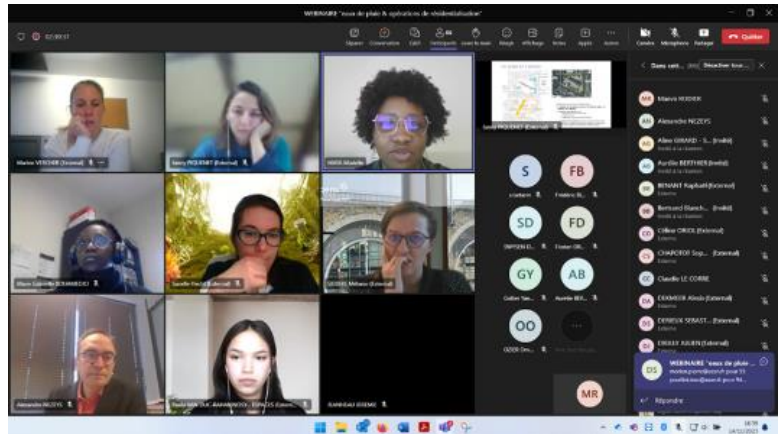


Réunion pour les acteurs de l'aménagement (Matinale de la Bièvre, novembre 2023)

- De coorganiser une réunion en visioconférence pour les **bailleurs** thème « Valoriser les eaux de pluie dans les opérations de résidentialisation » avec 80 participants.



Visioconférence pour les bailleurs (novembre 2023)



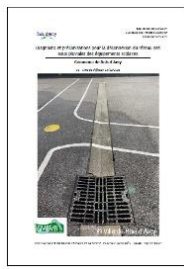
- De lancer 1 nouvelle opération « **DécEAUnexion** » avec présentation en salle et parcours commenté sur le terrain avec la Ville de Bois d'Arcy le 11 juillet 2023

Visite de l'école Marc Chagall à Bois d'Arcy avec 3 agents des services et la Maire-Adjointe en charge de la Petite Enfance et de l'Enfance

2 rapports de synthèse ont également été rédigés pour les Villes de Bois d'Arcy et de Bourg-la-Reine.

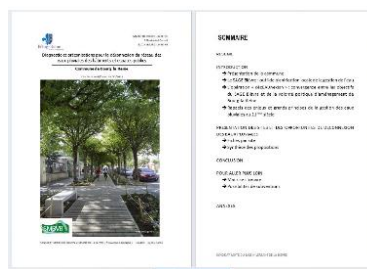


Réunion de restitution de l'opération décEAUnexion à Bois d'Arcy (décembre 2023)



Extrait rapport de restitution de l'opération décEAUnexion à Bois d'Arcy (page de garde, et fiche de site)

| UNITÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE BOIS D'ARCY | | |
|--|---------------------------------|-----------------------------|
| SÉQUENCER LES TRAVAUX À RÉALISER DANS LE DÉVELOPPEMENT | | |
| PROJET | PROJET DE TRAVAUX | DATE DE DÉBUT / DATE DE FIN |
| 1. Aménagement des voiries | 1.1. Travaux de voirie | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 2. Aménagement des espaces verts | 2.1. Travaux de paysagisme | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 3. Aménagement des équipements | 3.1. Travaux de mobilier urbain | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 4. Aménagement des services | 4.1. Travaux de signalisation | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 5. Aménagement des équipements sportifs | 5.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 6. Aménagement des équipements culturels | 6.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 7. Aménagement des équipements sociaux | 7.1. Travaux de social | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 8. Aménagement des équipements de santé | 8.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 9. Aménagement des équipements de sécurité | 9.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 10. Aménagement des équipements de transport | 10.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 11. Aménagement des équipements de services | 11.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 12. Aménagement des équipements de loisirs | 12.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 13. Aménagement des équipements de culture | 13.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 14. Aménagement des équipements de sport | 14.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 15. Aménagement des équipements de santé | 15.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 16. Aménagement des équipements de sécurité | 16.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 17. Aménagement des équipements de transport | 17.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 18. Aménagement des équipements de services | 18.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 19. Aménagement des équipements de loisirs | 19.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 20. Aménagement des équipements de culture | 20.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 21. Aménagement des équipements de sport | 21.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 22. Aménagement des équipements de santé | 22.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 23. Aménagement des équipements de sécurité | 23.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 24. Aménagement des équipements de transport | 24.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 25. Aménagement des équipements de services | 25.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 26. Aménagement des équipements de loisirs | 26.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 27. Aménagement des équipements de culture | 27.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 28. Aménagement des équipements de sport | 28.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 29. Aménagement des équipements de santé | 29.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 30. Aménagement des équipements de sécurité | 30.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 31. Aménagement des équipements de transport | 31.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 32. Aménagement des équipements de services | 32.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 33. Aménagement des équipements de loisirs | 33.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 34. Aménagement des équipements de culture | 34.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 35. Aménagement des équipements de sport | 35.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 36. Aménagement des équipements de santé | 36.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 37. Aménagement des équipements de sécurité | 37.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 38. Aménagement des équipements de transport | 38.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 39. Aménagement des équipements de services | 39.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 40. Aménagement des équipements de loisirs | 40.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 41. Aménagement des équipements de culture | 41.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 42. Aménagement des équipements de sport | 42.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 43. Aménagement des équipements de santé | 43.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 44. Aménagement des équipements de sécurité | 44.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 45. Aménagement des équipements de transport | 45.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 46. Aménagement des équipements de services | 46.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 47. Aménagement des équipements de loisirs | 47.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 48. Aménagement des équipements de culture | 48.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 49. Aménagement des équipements de sport | 49.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 50. Aménagement des équipements de santé | 50.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 51. Aménagement des équipements de sécurité | 51.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 52. Aménagement des équipements de transport | 52.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 53. Aménagement des équipements de services | 53.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 54. Aménagement des équipements de loisirs | 54.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 55. Aménagement des équipements de culture | 55.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 56. Aménagement des équipements de sport | 56.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 57. Aménagement des équipements de santé | 57.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 58. Aménagement des équipements de sécurité | 58.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 59. Aménagement des équipements de transport | 59.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 60. Aménagement des équipements de services | 60.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 61. Aménagement des équipements de loisirs | 61.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 62. Aménagement des équipements de culture | 62.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 63. Aménagement des équipements de sport | 63.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 64. Aménagement des équipements de santé | 64.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 65. Aménagement des équipements de sécurité | 65.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 66. Aménagement des équipements de transport | 66.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 67. Aménagement des équipements de services | 67.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 68. Aménagement des équipements de loisirs | 68.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 69. Aménagement des équipements de culture | 69.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 70. Aménagement des équipements de sport | 70.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 71. Aménagement des équipements de santé | 71.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 72. Aménagement des équipements de sécurité | 72.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 73. Aménagement des équipements de transport | 73.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 74. Aménagement des équipements de services | 74.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 75. Aménagement des équipements de loisirs | 75.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 76. Aménagement des équipements de culture | 76.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 77. Aménagement des équipements de sport | 77.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 78. Aménagement des équipements de santé | 78.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 79. Aménagement des équipements de sécurité | 79.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 80. Aménagement des équipements de transport | 80.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 81. Aménagement des équipements de services | 81.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 82. Aménagement des équipements de loisirs | 82.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 83. Aménagement des équipements de culture | 83.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 84. Aménagement des équipements de sport | 84.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 85. Aménagement des équipements de santé | 85.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 86. Aménagement des équipements de sécurité | 86.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 87. Aménagement des équipements de transport | 87.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 88. Aménagement des équipements de services | 88.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 89. Aménagement des équipements de loisirs | 89.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 90. Aménagement des équipements de culture | 90.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 91. Aménagement des équipements de sport | 91.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 92. Aménagement des équipements de santé | 92.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 93. Aménagement des équipements de sécurité | 93.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 94. Aménagement des équipements de transport | 94.1. Travaux de transport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 95. Aménagement des équipements de services | 95.1. Travaux de services | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 96. Aménagement des équipements de loisirs | 96.1. Travaux de loisirs | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 97. Aménagement des équipements de culture | 97.1. Travaux de culture | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 98. Aménagement des équipements de sport | 98.1. Travaux de sport | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 99. Aménagement des équipements de santé | 99.1. Travaux de santé | 15/06/2023 - 15/06/2023 |
| 100. Aménagement des équipements de sécurité | 100.1. Travaux de sécurité | 15/06/2023 - 15/06/2023 |



Extrait rapport de restitution de l'opération décEAUnexion à Bourg-la-Reine (page de garde et sommaire)

L'animation a également permis de suivre 54 projets sur le territoire (DLE et PC compris) dont 33 ont été accompagnés en vue du dépôt d'un dossier de demande d'aide financière (22 dossiers déposés, 5 demandes d'aides accordées dont le projet de l'école des Rabats à Antony (92).



▪ **Coordinations territoriales (GT, Réunions animateurs, échanges)**

En 2023, l'animation a poursuivi les échanges avec d'autres acteurs portant une cellule d'animation (association Espaces, Syndicat Marne Vive, SIAHVV, SIORP). 3 réunions ont été réalisées tout au long de l'année 2021 afin de partager les outils et actions réalisées par les animateurs et animatrices. Cela a notamment concerné l'organisation de l'atelier commun à destination des bailleurs.

L'animation pluviale a également poursuivi sa participation au projet cartographique d'opérations exemplaires de gestion des eaux pluviales piloté par l'Institut Paris Région. En 2023, l'équipe de développement de l'outil s'est réunie 1 fois.

▪ **Evènements et retours d'expériences (forums, formations)**

Dans la poursuite de la veille technique sur la thématique « gestion des eaux pluviales » et le développement du réseau d'acteurs pouvant servir d'appui à l'animation, l'animatrice a participé à plusieurs évènements autour de la gestion à la source des eaux de pluie en Région Ile-de-France, dans d'autres régions ou en visio-conférence :

- Journée de formation sur la gestion à la source des eaux pluviales organisée le 22/06/2023 par EKOPOLIS,
- Atelier « Eaux pluviales » organisé le 20/10/2024 par le département du Val-de-Marne,
- Journée Technique "L'évapotranspiration" organisée le 05/12/2023 par l'association ARCEAU IDF.

Enfin, le SMBVB a informé l'ensemble de ses partenaires, par mail le 13 février 2023, des actions d'animation destinées aux élus et référents techniques des collectivités (communes, EPT, communautés d'agglomération, département) : visite de cours d'écoles désimperméabilisées, etc., ateliers et webinaires pour renforcer les connaissances des acteurs du territoire sur la gestion des eaux de pluie et leur faire bénéficier des retours d'expériences des autres acteurs du bassin versant pour construire un territoire résilient.

Ces « revues de projets » s'adressent aux collectivités porteuses d'un projet d'aménagement d'espace public, de voirie, de construction ou rénovation d'équipement. Et propose d'étudier les projets sur le plan au regard des solutions techniques de gestion des eaux pluviales à mettre en œuvre ou sur l'éligibilité du projet à une aide financière. Ces ateliers permettent également de bénéficier de retours d'expériences d'autres acteurs du territoire.

Pour l'année 2023, trois dates ont été programmées :

- Jeudi 6 avril
- Vendredi 23 juin
- Vendredi 6 octobre

VII - Relations partenariales, participation aux comités techniques et comités de pilotage

Le Syndicat (élus et/ou agents) a pris part à différentes réunions de travail organisées en 2023 :

- Comités techniques des études et travaux portés par le SIAVB ;
- Groupe de travail sur la baignade en Seine et gestion des eaux pluviales (DRIEAT) ;
- Comités techniques des projets d'aménagement (EPA PS) ;
- Séminaires ;

• ...

Le Syndicat a également été présent aux séminaires et formations organisées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la DRIEAT.

VII.1 - Interventions du SMBVB et de la CLE en Séminaire, salon et webinaire

Dans le cadre de la révision du SAGE, et dans la continuité des différentes interventions réalisées en 2022, le SMBVB a également présenté son retour d'expérience sur la révision du SAGE et la démarche de protection des zones humides dans le SAGE à diverses occasions :

- Les rendez-vous Gest'Eau (webinaire) le 12 janvier 2023 : « révision et modification de SAGE » (Maëva RODIER)



- COMITER des rivières d'Ile-de-France le 7 avril 2023 à Courbevoie : Comment renforcer la protection des zones humides ? Questionnement du principe de compensation (Anne PELLETIER-LE BARBIER et Maëva RODIER)



COMITER des rivières d'Ile-de-France

Vendredi 7 avril 2023

Courbevoie



- Webinaire IDEALCO le 10 octobre : « Comment s'appuyer sur les SAGE pour décliner la politique "eaux pluviales" dans les territoires »
- Webinaire de l'AESN le 19 octobre 2023
- Revue de projet de la DRIEAT – UD 94 : Présentation du SAGE de la Bièvre le 13 octobre 2023 (Maëva RODIER)